

**SOUS - PRÉFECTURE
D'APT**

84400 APT

Tél. 90740005

N° 2825

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE

SOUS PRÉFECTURE
D'APT (Vaucluse)

27. AOUT 1986

Modifiant l'arrêté préfectoral d'autorisation
du 25 AVRIL 1984.
Exploitation par la Sté APTUNION CIPRIAL d'un
dépôt de fruits à GOULT.

Le Préfet, Commissaire de la République,
du Département de Vaucluse
Officier de la Légion d'Honneur,

- VU, la Loi du 19 JUILLET 1976 relative aux Installations Classées pour la
protection de l'Environnement,
- VU, le décret du 21 SEPTEMBRE 1977 pris pour son application,
- VU, la nomenclature des Installations Classées annexée au décret modifié
du 20 MAI 1953,
- VU, l'arrêté préfectoral N° 1409 du 25 AVRIL 1984, autorisant la Sté APTUNION
à exploiter un dépôt de fruits à GOULT,
- VU, la demande de report de délai concernant l'épuration des effluents liqui-
des présentée par la Sté APTUNION,
- VU, l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène réuni le 19 JUIN 1986,
- SUR proposition du Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de
l'Arrondissement d'APT,

A R R E T E

Article 1 : L'arrêté préfectoral en date du 25 AVRIL 1984, autorisant l'ex-
ploitation d'un dépôt de fruits à GOULT, par la Sté APTUNION CIPRIAL, est
modifié ainsi qu'il suit :

.../...

Article 18 : délai d'application du présent arrêté

- article 7.1, 7.2 : 1/11/89 mais dès qu'une Unité de traitement sera en fonctionnement, tous les effluents qui ne respectent pas ces articles 7.1 et 7.2 devront être dirigés dessus.

- le reste, sans changement.

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse, le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'arrondissement d'APT, le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche "Provence - Côte d'Azur et Corse" - 37, boulevard Périer à Marseille- l'Ingénieur Subdivisionnaire des Mines à AVIGNON, Inspecteur des Installations Classées, et le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de Vaucluse, sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Société par les soins du Maire ainsi qu'aux Directeurs Départementaux de l'Equipement, de l'Agriculture, des Affaires Sanitaires et Sociales, de la Protection Civile, du Travail et de l'Emploi.

Avignon, le 26 AOUT 1986

Pour le Préfet

Commissaire de la République

LE SECRETAIRE GENERAL,

Signé: Bernard FRAGNEAU

Pour

J. B. nuy